

POLITIQUE Reconnaître un État de Palestine aujourd'hui : une erreur stratégique et morale



Caroline Yadan

Députée de la 8^e circonscription des Français établis hors de France

Le président de la République a récemment évoqué la possibilité que la France reconnaîsse, d'ici le mois de juin prochain, un État de Palestine.

Une telle décision constituerait pourtant une erreur stratégique, politique et morale : le moment est mal choisi et les conditions d'une telle reconnaissance ne sont pas remplies. Le moment, comme le chemin emprunté pour parvenir à cette reconnaissance, questionnent : que le Hamas, qui détient encore 59 otages, juge comme « déclaration importante » l'intention d'Emmanuel Macron est significatif. Tout comme la gratitude qu'a manifestée Husan Badran, l'un des chefs du Hamas, lorsqu'il s'est félicité, après les annonces de reconnaissance d'un État palestinien par la Norvège, l'Irlande et l'Espagne le 28 mai dernier, d'une décision « résultat de l'opération al-Aqsa Flood ». Or, l'opération al-Aqsa n'était pas une opération militaire destinée à libérer un quelconque territoire,

mais bien un massacre de masse à l'intention génocidaire, au cours duquel des terroristes jouissant de l'horreur de leurs propres actes, ont égorgé, violé, mutilé, brûlé vives des familles entières, tout en diffusant leurs images pornographiques au monde entier. Reconnaître un État palestinien moins de deux ans après ce pogrom antisémite, alors même que la volonté de recommencer cette abomination demeure entière, c'est admettre l'invasion d'un État

fondateur d'une nation, quelle qu'elle soit. Par ailleurs, les conditions d'une telle reconnaissance en droit international ne sont pas remplies. La convention de Montevideo pose comme critères essentiels à la création d'un État, l'existence d'un gouvernement effectif et la capacité à entrer en relation avec d'autres États. Or, ces deux exigences n'existent pas en l'espèce. Le président part du postulat que l'Autorité palestinienne

cherche à éradiquer les juifs ? Tant que la construction identitaire palestinienne se bâtira, non sur le projet d'une nation libre, pacifique, moderne et indépendante mais sur le désir de délégitimation, c'est-à-dire de la négation à l'existence de son pays voisin, les modalités du droit international ne seront pas satisfaites. Pourtant, il n'est pas illusoire d'évoquer une quelconque reconnaissance si des conditions préalables sont exigées. Tout d'abord la

Reconnaître un État palestinien moins de deux ans après le pogrom antisémite, c'est admettre l'invasion d'un État souverain comme moyen légitime pour parvenir à ses fins

souverain comme moyen légitime pour parvenir à ses fins. C'est dire au Hamas « Je vous ai compris », en accréditant la justification de la terreur, qui se transforme alors en un levier diplomatique acceptable. En réalité, l'objectif du Hamas n'a jamais été la reconnaissance d'un État palestinien, mais bien la destruction pure et simple de « l'Entité sioniste » et la création d'un califat islamique à travers le monde. Le président de la République ne saurait faire abstraction du contexte global encore marqué par les atrocités du 7 octobre et de l'injure aux victimes qu'une telle reconnaissance signifierait. Le jour où l'abomination s'est exprimée sans limites ne peut être érigé comme le mythe

serait susceptible de gouverner la bande de Gaza : pourtant, au-delà même du fait que Mahmoud Abbas se maintient au pouvoir depuis près de vingt ans sans élections libres, force est de constater que ce dernier n'a jamais condamné les tueries du 7 octobre et que le Fatah éduque ses enfants à la haine du juif et à la glorification des martyrs. Comment envisager, dès lors, la capacité de l'Autorité palestinienne à entrer en relation avec son voisin israélien, alors qu'elle continue à récompenser financièrement les terroristes, que les membres de ses forces de sécurité prennent part aux cérémonies macabres de restitution des corps d'otages et qu'elle présente comme résistants ceux qui

reconnaissance préalable de l'État d'Israël, et de sa légitimité à exister par tous les pays arabes de la région et l'ouverture de relations diplomatiques, dans le prolongement des « accords d'Abraham ». Ensuite, la libération de tous les otages et la restitution des dépouilles, la démilitarisation du Hamas et du Jihad islamique, la fin de l'endoctrinement des enfants à la haine, la réforme en profondeur de l'Autorité palestinienne, et enfin, le cessez-le-feu. La paix ne se décrète pas, elle se construit non sur l'émotion populaire mais sur des bases solides. Elle ne peut venir de la reconnaissance préalable d'un État palestinien, mais elle est la condition de son éventuelle émergence. ■

Judaïsme dans la cité

Haim Nisenbaum
Porte-parole
du Beth Loubavitch



Du progrès et du sens

Il existe des idées qui fondent une vision du monde. En notre temps mécaniste et technologique, celle de progrès est sans doute, de ce point de vue, au premier plan. Pourtant, c'est là un concept bien étrange tant il présente un aspect qu'on pourrait qualifier de « fourre-tout ». Progrès intellectuel, progrès spirituel ou progrès économique, progrès matériel, sans même parler du fameux progrès dans les discussions : tout cela est contenu dans ce bref vocable, et cependant il y a là tant de notions différentes.

Cela souligne à quel point une définition plus fine du terme et de ce qu'il représente est nécessaire. Tout d'abord, l'idée est précieuse car elle est soutenue par une conviction : il existe toujours une possibilité d'améliorer l'existant. En d'autres termes, rien n'est jamais figé. Même quand la situation nous semble négative, quand l'obscurité nous paraît monter de toute part, une ouverture existe. Mais plus encore, la conviction du progrès motive en soi la volonté d'y entrer, d'en faire le choix. Ainsi, elle ouvre le champ des possibles à tout homme.

Cependant, dans la mesure où une telle attitude, qui doit être constante, implique le mouvement, le risque existe d'une perte essentielle de repères. Pour que le progrès soit viable, le socle sur lequel il s'appuie doit être d'autant plus ferme et conscient que le progrès lui-même est puissant.

Comme souvent, la tradition juive définit les contours d'une juste approche. Précisément dans la période que nous traversons, nous comptons les jours qui passent en un commandement appelé « compte de l'Omer ». Compter les jours invite à considérer le temps comme un élément à maîtriser, pour le spiritualiser, le rendre meilleur et nous permettre ainsi de connaître de réelles avancées. Ainsi, c'est, dans ce compte, le temps du progrès. Commencé au jour de la sortie d'Égypte, et donc fondé sur la liberté acquise, il se poursuit jusqu'au jour du don de la Torah : un fondement d'exception pour un objectif d'éternité. Un vrai progrès ! ■